

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND

RECRUTEMENT DU CONSEILLER(ERE) EN COMMUNICATION LOME - TOGO

SECTION : Inclusion Sociale

SECTION A

1. Titre de la consultation : Recrutement d'un(e) Consultant (e) en communication

2. Programme & projet concerné ID : Inclusion Sociale

3. Objectif spécifique du projet : la consultation vise à renforcer la communication de l'assemblée nationale.

Spécifiquement, il s'agira de :

- élaborer une stratégie de communication et d'engagement communautaire y compris la redevabilité des autorités locales de l'Assemblée nationale pour un changement social et comportemental en matière d'égalité de genre, d'autonomisation de la femme et de la prise en compte des droits de l'enfant en particulier de la jeune fille ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan de communication de l'Assemblée nationale et l'agenda de la Présidente de l'Assemblée nationale sur les violences basées sur le genre, l'autonomisation de la femme, l'éducation de la jeune fille et tous ses droits ;
- assurer la coordination des actions de communication au sein de l'Assemblée nationale ;
- développer des partenariats stratégiques porteurs pour l'Institution et le pays ;
- contribuer à la visibilité et la promotion de l'image de marque de l'Institution ;
- développer des outils pour appuyer le plaidoyer en matière genre de l'Institution ;
- sensibiliser le public sur l'importance des investissements équitables et axés sur les enfants
- assurer la documentation des bonnes pratiques au niveau de l'Assemblée Nationale et des Assemblées Nationales de la sous-région.

4. Contexte et justification de la consultation :

Le Togo a adhéré et ratifié la plupart des instruments internationaux relatifs à la protection de la femme, de la jeune fille et la promotion des droits de l'enfant. Ce sont, par exemple, la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à laquelle le Togo a adhéré le 26 septembre 1983 et la convention relative aux droits de l'enfant (CDE), ratifiée le 1er août 1990. Au niveau continental, le Togo a également ratifié, le protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en 2005. Pour assurer une mise en œuvre effective des instruments internationaux auxquels il a adhéré tel que la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF) le 26 septembre 1983 le Togo a pris soin de refléter la plupart dans l'arsenal juridique national. Malgré cela, la problématique du « Genre » et de « l'Égalité » reste préoccupante dans le pays dans la mesure où les indicateurs dans le domaine stagnent à un niveau bas. En effet, même si les données restent relativement lointaines, il faut noter que la prévalence des différentes formes de violences basées sur le genre est élevée. Une étude du Ministère chargé du genre avait révélé en 2010, que 20% des femmes ont été victimes de violences institutionnalisées, 33% de violences sexuelles, 41% de violences physiques et 34% de violences économiques. Selon les données d'EDS 2013, 21,8% des femmes âgées de 20-24 ans sont mariées avant l'âge de 18 ans. A cette situation, vient s'ajouter la faible représentativité des femmes dans les instances de décision. Par exemple, dans le parlement actuel du Togo, on dénombre seulement 17 femmes sur 91 députés élus (16,48%) et 6 femmes (24%) sur 25 ministres dans le gouvernement en place. S'agissant de l'enfant, en particulier la jeune fille, la plupart des droits ne sont pas respectés : privations simples et multiples dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de la protection et de l'eau, de l'hygiène et assainissement.

Fort de ce qui précède, et en vue de contribuer à l'amélioration du statut de la femme et de la fille au Togo, l'Assemblée nationale veut s'attacher dans son personnel administratif, les services d'un (e) conseiller(e) pour

soutenir la communication autour du Programme Genre, autonomisation de la femme et droits des enfants, en particulier de la jeune fille et aider au développement et à la mise en œuvre des stratégies en matière d'équité genre de cette institution et de promotion des droits des enfants, en particulier de la jeune fille.

5. Supervision :

Sous la supervision directe du Chef section Inclusion sociale de l'UNICEF, le/la consultant(e) en communication travaillera sous la direction immédiate du Chef de Cabinet de la Présidente de l'Assemblée nationale

6. Résultats attendus :

Autour du genre et de la promotion des droits de l'enfant, en particulier de la jeune fille, les résultats attendus sont :

- une stratégie de communication et d'engagement communautaire y compris la redevabilité des autorités locales ainsi que le plan de communication sont élaborés pour l'Assemblée nationale ;
- une meilleure coordination des actions de communication au sein de l'Assemblée nationale ;
- des partenariats stratégiques porteurs pour l'Assemblée nationale sont noués ;
- la visibilité et la promotion de l'image de marque de l'Assemblée nationale est renforcée ;
- les outils pour le plaidoyer en matière genre de l'Assemblée nationale sont développés ;
- la documentation des bonnes pratiques au niveau de l'Assemblée Nationale et des Assemblées sous-régionales est répertoriée ;
- les députés de l'Assemblée nationale formés en technique de plaidoyer.

7. Méthodologie :

Le/la consultant(e) recruté(e) sera mis(e) à la disposition de l'Assemblée nationale en vue d'appuyer ladite institution au renforcement de ces activités de communication.

8. Poste d'affectation : Assemblée Nationale

Superviseur : le/la consultant(e) national(e) sera sous la supervision du Chef de politique sociale de l'UNICEF mais travaillera sous la direction immédiate du Chef de Cabinet de la Présidente de l'Assemblée nationale.

9. Principales tâches à accomplir (*Délai estimé nécessaire pour terminer les tâches. Joindre d'autres documents, si nécessaire, pour décrire les attributions*)

Le/la conseiller(ère) en communication apportera tout appui et conseil nécessaires à la mise en œuvre du Programme Genre en matière de communication. Le candidat retenu, travaillera sous la direction du Chef de Cabinet et aura pour attributions de :

- apporter son appui technique et ses conseils au Cabinet de l'Assemblée nationale ;
- développer et mettre en œuvre un document sur les activités liées à la communication et l'engagement communautaires y compris la redevabilité des autorités locales de l'Assemblée nationale et l'agenda de la Présidente de l'Assemblée nationale sur l'autonomisation de la femme, l'éducation de la jeune fille et la promotion des droits de l'enfant ;
- appuyer la visibilité et la promotion de l'image de marque de l'Institution ;
- faciliter la réalisation de la stratégie de communication de l'Assemblée nationale en matière de genre et droits de l'enfant ;
- apporter son appui technique aux différentes sections/départements/projets de l'Institution sur le genre et les droits de l'enfant en particulier de la jeune fille ;
- appuyer la coordination des actions de communication au sein de l'Assemblée nationale ;
- contribuer efficacement à la gestion et au suivi des activités de communication du programme genre et du programme droits de l'enfant, y compris la communication numérique ;
- appuyer l'élaboration de différentes publications (rapports, publications spécialisées,) ;
- assurer la documentation des bonnes pratiques au niveau de l'Assemblée Nationale et des Assemblées régionales ;

- développer une stratégie de communication et d’engagement communautaire y compris la redevabilité des autorités locales pour un changement social et comportemental en matière de genre et d’autonomisation de la femme ;
- sensibiliser le public sur l’importance des investissements équitables sensibles au genre, et axés sur les enfants (filles et garçons)
- développer des partenariats stratégiques porteurs pour l’Institution et le pays ;
- développer un document de stratégie de mobilisation des ressources pour le programme genre et pour les droits de l’enfant ;
- développer des outils pour appuyer le plaidoyer en matière genre et droits de l’enfant de l’Institution ;
- appuyer le développement des outils de communication pour le programme ;
- initier des programmes de communication qui promeuvent le genre, l’autonomisation de la femme et les droits de l’enfant ;
- former les députés de l’assemblée nationale sur les techniques de plaidoyer.
- Avoir une expérience avérée en matière de planification, coordination et de suivi-évaluation des activités

10. Produit final :

Les produits finals attendus du/de la consultant(e) sont :

- un plan détaillé de mise en œuvre de la mission y compris la méthodologie, le calendrier de la mission
- un appui technique et conseils au Cabinet de l’Assemblée nationale ;
- l’élaboration d’un document sur les activités liées à la communication de l’Assemblée nationale et l’agenda de la Présidente de l’Assemblée nationale sur l’autonomisation de la femme, l’éducation de la jeune fille et les droits de l’enfant ;
- une stratégie de communication de l’Assemblée nationale en matière de genre et droits de l’enfant ;
- un plan de communication de l’Assemblée nationale ;
- un plan d’appui technique aux différentes sections/départements/projets de l’Institution sur le genre ;
- la production de différents documents de publications (rapports, publications spécialisées,) ;
- une stratégie de communication et d’engagement communautaire y compris la redevabilité des autorités locales pour un changement social et comportemental en matière de genre et d’autonomisation de la femme ;
- un développement des partenariats stratégiques porteurs pour l’Institution et le pays ;
- un document de stratégie de mobilisation des ressources pour le programme genre ;
- l’élaboration des outils pour appuyer le plaidoyer en matière genre de l’Institution ;
- l’élaboration des outils de communication pour le programme ;
- l’élaboration des programmes de communication qui promeuvent le genre, l’autonomisation de la femme et les droits de l’enfant.

11. Durée de travail : Les travaux sont prévus démarrer au mois d’avril 2021 pour une durée de neuf (9) mois au regard des résultats produits.

12. Profil de l’expertise

Pour être retenu, le/la consultant(e) devra :

- être titulaire d’un (BAC+5) ou équivalent en Communication des organisations Communication politique ou en Sciences sociales ;
- Avoir une expérience professionnelle d’au moins 10 ans en matière d’élaboration et de mise en œuvre de stratégies de communication institutionnelle et de communication pour le développement ; en conception et en gestion des programmes/projets de communication en genre et droits de l’enfant ;
- Avoir collaboré ou travaillé dans le secteur public, le secteur privé ou social, ou dans une organisation internationale ;
- Disposer de compétences avérées et prouvées dans le domaine de genre et égalité des sexes ;

- Maîtriser les techniques de capitalisation et de documentation de bonnes pratiques ;
- Avoir une parfaite maîtrise du Français (l'Anglais est un atout) ;
- Maîtriser l'utilisation de l'outil informatique et des applications de traitement et de présentation de documents (Word, PowerPoint, Excel) ;
- Maîtriser les techniques de conception de différents supports (média et hors media) ;
- Avoir une bonne connaissance des techniques de productions audiovisuelles, web et mobile ;
- Avoir une bonne connaissance des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), notamment l'internet et des médias sociaux.

13. Remise et contenu des offres :

Les offres soumises par les candidat(e)s devront inclure :

Modalités de paiement : *le paiement mensuel est retenu pour cette consultation. Les résultats mensuels à atteindre seront définis avec le Cabinet de la présidente de l'Assemblée nationale.*

Remise et contenu des offres :

Les offres soumises par les candidats devront inclure :

A. L'offre technique

La proposition technique doit comprendre :

- *une note de compréhension des termes de référence ;*
- *une méthodologie d'exécution de la mission ;*
- *un chronogramme de réalisation de la mission précisant les différentes phases ;*
- *le curriculum vitae du/de la consultant(e) et ses références ; les références devant être constituées par une description détaillée des interventions similaires réalisées par le/la conseiller(ère) ainsi que les noms des clients qui en ont bénéficié.*

Les critères de notation des offres techniques sont résumés dans le tableau suivant :

Critères d'évaluation de l'offre	Note maximale
– <i>Compréhension des TDR</i>	<i>10</i>
– <i>Méthodologie, chronogramme et plan de rédaction</i>	<i>30</i>
– <i>Expérience et Références techniques pertinentes</i>	<i>40</i>
– <i>Profil des conseiller(ère)s</i>	<i>20</i>
– Total	100

B. L'offre financière

*La proposition financière doit contenir les coûts afférents à la consultation (honoraires mensuels, bureautique, communication et missions sur le terrain) en francs CFA. Seules les offres financières des candidats ayant obtenu au moins 70 points pour l'offre technique seront ouvertes. Chaque offre financière recevra une note sur 100. A l'offre du mieux-disant sera attribuée la note de 100 points. Les notes respectives des autres soumissionnaires seront calculées de la façon suivante : $100 * \text{Montant de l'offre du mieux-disant} / \text{Montant de l'offre du soumissionnaire évalué}$. Le résultat constituera la note d'évaluation financière à attribuer aux soumissionnaires respectifs ayant franchi l'évaluation technique.*

C. Evaluation finale

La note de l'évaluation finale sera la combinaison des évaluations technique et financière avec une pondération de 75% pour la note technique et 25% pour la note financière. Cette note est calculée comme suit :

*Note technique*75% + Note financière*25%.*

Le candidat ou la candidate ayant obtenu la meilleure note finale sera retenu pour la consultance.

L'offre financière sera analysée et éventuellement négociée dans les limites budgétaires disponibles avec le soumissionnaire ayant eu la meilleure note finale.